

Fiscalité des transports

Les départements veulent leur part du gâteau

Les techniciens départementaux souhaitent que leur collectivité prélève un versement transport.

Lors de sa prochaine assemblée générale (*), l'Association des directeurs de services techniques départementaux (ADSTD) examinera les conséquences de la crise financière sur les missions d'action publique territoriale. Pierre Jamet, conseiller maître à la Cour des comptes, l'aiguillera dans sa réflexion. Le haut fonctionnaire, ancien directeur général des services du conseil général du Rhône, reviendra sur son rapport consacré aux finances départementales, remis au Premier ministre François Fillon en 2010. A l'heure où l'on évoque la possibilité d'instaurer un versement transport « interstitiel », ressource qui pourrait être dédiée aux départements et aux régions, Patrick Diény, président de l'ADSTD, relaiera les inquiétudes des conseils généraux, confrontés à l'explosion des dépenses publiques.

Effet de ciseaux

Pris en étau entre le coût de l'action sociale (RSA, APA...) et l'organisation de la mobilité (routes, voirie, aménagement et transports scolaires), les départements tirent la sonnette d'alarme. « La congestion croissante des secteurs périurbains ou la difficulté d'organiser des transports efficaces en milieu rural les



Pris en étau entre le coût de l'action sociale et l'organisation de la mobilité, les conseils généraux tirent la sonnette d'alarme.

conduisent à faire évoluer leurs politiques en faveur de la mobilité», pointe Patrick Diény. En témoignent, selon l'ADSTD, la création de lignes à haut niveau de service ou la mise en œuvre de formules nouvelles de transports à la demande.

« Ce domaine vit une véritable révolution, explique Patrick Diény, y compris avec l'attente de services facilitant les déplacements – systèmes billettiques avec tarification simplifiée, information en temps réel... » Mais tout cela a un coût. Or les départements ne peuvent

compter que sur leurs ressources budgétaires, contrairement aux autorités urbaines, qui peuvent percevoir un versement transport. « L'idée d'un prélèvement de même nature en faveur des départements est une piste importante. Elle est complémentaire d'autres initiatives devant être prises pour favoriser la coopération entre autorités organisatrices de transport ou développer d'autres modèles de déplacement, moins coûteux, comme le covoiturage », éclaire Patrick Diény. *Claudine Farrugia-Tayar*

(*) Les 21 et 22 juin à Clermont-Ferrand.

Question à...

Jean-Paul Jacob, président de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap)

« Soutenir l'esprit de collaboration entre archéologues »



V. VINCENZO

L'Inrap organise, du 22 au 24 juin, les troisièmes journées nationales de l'archéologie, dont « La Gazette » est partenaire. Il fête aussi son dixième anniversaire. Comment vos relations avec les collectivités évoluent-elles ?

La loi du 1^{er} août 2003 a donné aux collectivités une large compétence en matière archéologique. Lorsqu'elles disposent d'un service agréé par l'Etat, elles peuvent réaliser des diagnostics et des fouilles. Certes, certains services territoriaux restent encore méfiants, l'Inrap représentant une force de plus de 1350 archéologues

qui réunissent l'ensemble des disciplines et des spécialités sur toutes les périodes. Mais l'Inrap et la plupart des collectivités ont compris qu'il fallait œuvrer de conserve pour déployer les compétences les plus pointues sur chaque territoire. Car nous travaillons tous pour le service public de l'archéologie, dans une logique de complémentarité. C'est pourquoi nous souhaitons conclure avec les collectivités autant de conventions de collaboration que possible.

Quel est l'esprit de ces conventions ?

Elles visent d'abord à nous permettre d'intervenir – conjointement ou non – dans la réalisation de diagnostics et de fouilles, de manière

coordonnée, et en fonction de nos disponibilités et des compétences respectives. Elles ont aussi vocation à donner lieu à des collaborations pour l'exploitation et la valorisation des résultats. A ce jour, nous avons signé une quinzaine de conventions. D'autres sont en préparation. L'Inrap est la tête de réseau d'un maillage de la recherche qui inclut les services territoriaux. La loi de 2003 rend nécessaire ces collaborations et il faut tout faire pour soutenir l'esprit de coopération entre archéologues de tous horizons. *Propos recueillis par Hélène Girard*

Retrouvez plus d'informations sur www.lagazette.fr/117961